

**Comité de suivi sur la rémunération des internes en psychologie**

**Rapport final**

**Remis à la Crépuq**

**René F. Marineau**

**Lyne Thomassin**

**Anne-Marie Lambert**

**Mars 2007**

## Tables des matières

Recommandations.....	3
Mandat .....	4
Situation actuelle .....	4
Conclusions .....	9
Recommandations et justifications .....	10
Appendice 1 - Historique du comité.....	12
Appendice 2 - Recommandation 8 – Financement des internats .....	14
Appendice 3 - Mandat du comité.....	15
Appendice 4 - Situation des internats au Québec .....	17
Appendice 5 - Situation financière des doctorants en psychologie .....	21

## **Recommandations**

### **Recommandation 1 :**

**Le Comité recommande au Comité des affaires académiques (VRAA) de la Crépuq de convier une réunion regroupant des responsables des administrateurs et des directions des unités de psychologie des universités, de l'Ordre des psychologues du Québec, du Ministère de la Santé et des Services sociaux, du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (en tant qu'utilisateurs d'internes en psychologie) et de délégués de la Fédération étudiante. Cette rencontre devrait favoriser la mise en place d'un groupe dont le mandat serait, en outre, d'examiner le bien-fondé et la faisabilité des recommandations 2 et 3 en plus de s'assurer de la suite des choses.**

### **Recommandation 2 :**

**Le comité recommande la création d'un organisme tenant son autorité et son mandat à la fois des universités, de l'OPQ, du ministère de la Santé et des Services sociaux, du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et dont la tâche principale serait la mise en place d'une «agence» dont le but serait de développer et de mettre en place une politique et une procédure d'accréditation des milieux de pratique répondant aux critères de l'internat en psychologie.**

### **Recommandation 3 :**

**Le Comité recommande que l'un des critères d'accréditation des milieux d'internat soit la rémunération de l'internat, à un niveau minimal de 20,000 \$ par année.**

Dans son rapport final, la sous-commission « Psychologie de la Commission des programmes » avait recommandé en 2003 que l'on étudie la question des internats, et plus particulièrement celle de la rémunération des internes en psychologie. Une table de concertation a alors été mise en place par la Crépuq. Le groupe de travail, qui s'est transformé au fil des ans remet aujourd'hui son rapport final. Vous trouverez l'historique du groupe de travail et de ses travaux à l'Appendice 1.

## **Mandat**

Le mandat du groupe de travail se situe à l'intérieur de la recommandation du sous-comité des programmes, secteur Psychologie. Il vise à faire rapport sur la situation financière des étudiants-internes en psychologie, sur la question des milieux d'internats dans le contexte où il y a augmentation considérable du nombre des étudiants au doctorat en psychologie et sur les meilleurs moyens d'assurer une rémunération juste et équitable (Voir Appendice 2 : Financement des internats).

Le mandat se lit comme suit :

*« Qu'une table de concertation soit formée de toute urgence 1) pour préciser les besoins financiers et d'encadrement des internes en psychologie; 2) pour identifier les milieux d'accueil qui bénéficieraient des services d'internes en psychologie tant dans les institutions scolaires, les services de santé et les organisations relevant de divers ministères dont le ministère de la Justice; 3) pour recommander aux organismes ciblés un mode de rémunération juste et équitable pour tous. »*

*« Que, dans un premier temps, soient représentés à cette table les unités de psychologie des universités québécoises, le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de l'Éducation, le ministère de la Justice, l'Ordre des psychologues et les internes en psychologie. »* (Pour le texte intégral de la définition du mandat, voir Appendice 3)

## **Situation actuelle**

Le contexte a grandement évolué depuis la mise en place du premier groupe de travail sur la rémunération des internes en psychologie. Alors que le doctorat comme norme d'entrée à l'OPQ n'était qu'une hypothèse en 2003 (2001), il est devenu par règlement la nouvelle norme, le nouveau règlement ayant été accepté par le Conseil des ministres en juillet 2006. Par conséquent, toutes les universités québécoises qui entendent préparer leurs étudiants à la pratique professionnelle de la psychologie au Québec ont maintenant l'obligation que leur (s) programme (s) de doctorat réponde (nt) aux normes d'agrément de l'OPQ, normes qui incluent en outre une année d'internat dans un milieu qui souscrit à certains critères précis.

La nature de l'internat est définie dans le Manuel d'agrément de l'OPQ et fait écho au modèle des sept compétences qui doivent être acquises en cours de formation. En fait, l'année d'internat, qui arrive en fin de parcours des études doctorales, exige des jeunes psychologues qu'ils exercent leur profession d'une manière quasi autonome dans un

milieu de pratique. Si l'on exclut le processus de supervision qui leur est imposé et qui garantit la qualité et la légalité de leur travail, il est juste de dire que les internes remplissent au minimum une charge de travail équivalente à 80 % de celle d'un psychologue professionnel oeuvrant dans le même milieu. En ce sens, l'internat en psychologie au Québec est fortement différent de ce qu'étaient les anciens stages (600 heures) et correspond davantage à l'internat tel qu'il est accrédité par la Société canadienne de Psychologie (SCP) et l'American Psychological Association (APA). La formation pratique au doctorat en psychologie requiert maintenant au minimum 2300 heures, dont 1600 durant l'année d'internat. Dans sa structure comme dans son contenu, l'année d'internat s'apparente au travail que font les internes en médecine au cours de leur année de résidence.

Par ailleurs, le Ministère de la Santé et des Services sociaux s'est inquiété à la fois de la durée trop longue des études en psychologie dans les doctorats existants et du nombre limité de psychologues en regard des postes à combler au cours des prochaines années (départ à la retraite, nouveaux postes à combler, etc.). Toutes les universités québécoises ont été consultées : elles se sont engagées à réduire le temps des études pour les programmes donnant accès à l'OPQ et à augmenter le nombre d'admissions au doctorat afin de mieux répondre à la demande.

En lien avec la première préoccupation, soit la durée des études, les réponses sont multiples et innovatrices : mise en place de doctorats professionnels, renvoi de certains enseignements au niveau du baccalauréat, réévaluation des exigences de recherche, étendue des études sur trois sessions, etc. En ce qui a trait au nombre des admissions, elles seront plus nombreuses : pour l'avenir, cela implique des cohortes annuelles de plus de deux cent cinquante nouveaux doctorants, et donc, en fin de parcours, entre 225 et 250 internes en psychologie au Québec chaque année. Cela veut dire un taux de rétention élevé, ce qui devrait être la norme au doctorat compte tenu de la politique de sélection des candidats et de la nécessité de détenir un doctorat pour pratiquer à titre de psychologue. Mais cela ne sera possible que si le financement des candidats est bien assuré.

Cela veut également dire une stabilité dans la présence d'internes dans les milieux de pratique relevant des différents ministères qui accueillent des internes. Selon les commentaires des universités et les statistiques disponibles, la très grande majorité des internats se réalisent dans l'un ou l'autre des établissements reliés au ministère de la Santé et des Services sociaux, suivi ensuite de très loin par les établissements scolaires, les pénitenciers et certaines organisations publiques et privées (voir Appendice 4 : Situation des internats au Québec, tableau 1). On doit également reconnaître qu'environ 5 % des internes poursuivent leur année de résidence hors Québec, ce qui d'un côté est un atout réel dans leur formation, mais peut aussi représenter un danger pour la société québécoise compte tenu que ces candidats, formés ici, pourraient ne jamais revenir au Québec.

Par contre, il est intéressant d'observer que bon nombre d'étudiants trouvent un emploi dans le même milieu que celui où ils ont réalisé leur internat, ou dans le même ministère, soit entre 50 et 60 %. Cet état de fait démontre qu'une certaine tradition de fidélisation s'instaure; elle révèle la satisfaction mutuelle des deux partenaires, soit le milieu de pratique et le jeune psychologue. Elle devrait rassurer les différents ministères qui s'inquiétaient du manque possible de ressources dans les années à venir (voir Appendice 4 : Situation des internats au Québec, tableau 2). Les avantages qu'en

retirent les employeurs ne sont pas négligeables. Ils ont déjà vu l'interne à l'oeuvre, ce qui facilite le processus de sélection dans l'attribution de nouveaux postes, comble en partie l'écart produit suite à la réduction du personnel et réduit dans les faits la période de probation et d'évaluation de nouvelles ressources.

Au niveau des universités, le besoin croissant de milieux d'internat a exigé la multiplication de conventions de service de tout ordre : contrats d'exclusivité, consortiums, accréditation, offres de services, etc. L'entrée massive des universités dans les différents milieux de pratique représente un ajout considérable aux différents services offerts par et pour les milieux : on peut calculer que les milieux de pratique reçoivent une prestation annuelle de services équivalente à 200 psychologues (250 internes à un taux de rentabilité de 80 %). Si l'on considère que selon les conventions collectives actuelles un jeune psychologue de niveau doctoral est rémunéré en moyenne à 45,000 \$ (8e échelon), c'est une masse salariale de plus de 11 000,000 \$ qui est actuellement économisée. Ajoutons que les étudiants s'amènent pour leur internat en étant préparés selon les théories et les méthodes les plus récentes et qu'ils reçoivent en plus une supervision systématique et exigeante (conforme aux exigences du Manuel d'agrément de l'OPQ). La clientèle bénéficie ainsi d'une main-d'œuvre ayant des connaissances actualisées et capable de les partager avec les autres professionnels de l'établissement.

Par ailleurs, la multiplication des milieux d'internat demande un nouveau déploiement des points de service sur l'ensemble du territoire québécois. Jusqu'à tout récemment, les internats se réalisaient dans les grands centres, à proximité des universités et dans un nombre restreints d'institutions. Ce n'est plus le cas. Des hôpitaux et des écoles qui ne recevaient pas d'internes il y a un an à peine sont maintenant sollicités pour en accueillir. L'ensemble du territoire québécois, y inclus les régions les plus éloignées, reçoivent maintenant des internes en psychologie. De par les demandes des étudiants, désireux souvent de retourner dans leur région d'origine, des ententes sont négociées avec diverses institutions aux limites même du territoire québécois. A cela s'ajoute les milieux d'internat hors Québec (entre 5 et 10 %) qui attirent de par la qualité des milieux, mais aussi parce qu'ils offrent une rémunération aux jeunes résidents.

Chaque université a mis en place toute une organisation de gestion des internats sans qu'il y ait une concertation d'ensemble. Les résultats sont probants en regard des normes de l'Ordre des psychologues du Québec : chaque unité répond aux normes d'agrément. Toutefois, sur le plan du partage du territoire et des effectifs, il existe un certain danger dans le fait que les universités sont en compétition de milieux les unes avec les autres alors que la clientèle étudiante vient de partout sur le territoire québécois : l'Université Laval reçoit des étudiants de Montréal, étudiants qui souhaitent réaliser leur internat dans leur milieu d'origine. La situation dans les autres universités est semblable. À Trois-Rivières par exemple, plus de la moitié des étudiants viennent d'autres régions et souhaitent y retourner à la fois pour y réaliser leur internat et pour s'y établir à nouveau une fois leur licence de pratique obtenue. Il y aurait intérêt à éviter un système de compétition, système où chaque université se découpe un territoire exclusif et défend une chasse gardée sans égard aux besoins des internes en psychologie et aux milieux de pratique qui se trouvent enrichis par la présence de cette jeune main-d'œuvre en formation.

L'étude des différents milieux de pratique accueillant des internes au Québec nous amène à conclure qu'il existe, de toute manière, assez de places pour tous les internes

et suffisamment de variété de milieux pour répondre aux spécificités des formations. Il ne faut donc pas craindre de penser en fonction d'un vaste territoire ouvert à tous, tout autant en métropole qu'en région. Il faut viser des arrimages et partenariats avec les différentes institutions plutôt que chercher à créer des territoires exclusifs. Sur le plan du financement des internats, la situation est la même. Chaque unité de psychologie tente de signer avec les milieux de pratique des ententes qui prévoient une certaine rétribution en retour des services offerts. Ces efforts sont plus ou moins féconds et se font en ordre dispersé. La plupart des internats ne sont pas rémunérés, et, pour ceux qui le sont, l'étendue de la rémunération se situe entre 2,000 \$ et 25,000 \$. On peut imaginer qu'une approche intégrée permettrait de négocier des ententes provinciales favorisant la rémunération de chaque internat à un taux minimum et similaires pour tous : «à travail égal, salaire égal».

Au niveau des étudiants, une étude entreprise en 2003 a tenté de clarifier les coûts des études doctorales<sup>1</sup> (voir Appendice 5 : Situation financière des étudiants). Plus de 100 étudiants ont répondu au questionnaire. Toutefois, pour des raisons techniques, seuls les étudiants en région ont complété le questionnaire. Selon les résultats obtenus, on peut fixer le coût moyen d'une année doctorale à 19,200 \$. En fait, il est permis de croire que ce coût serait encore plus élevé si l'on incluait les étudiants des universités montréalaises. Naturellement, l'absorption de ce coût varie en fonction de plusieurs critères (coût de subsistance selon la ville, distance entre la résidence, l'université et les milieux de pratique, obtention de bourses d'excellence, accès aux prêts et bourses, etc.). À ces dépenses, il faut ajouter des frais de scolarité et frais afférents minimum de 3,000 \$. Une année doctorale coûte donc facilement entre 23,000 et 25,000 \$.

Les revenus, y inclus les prêts et bourses, sont loin de combler ces besoins. En effet, en tenant compte des revenus de travail, de l'aide gouvernementale et des bourses d'excellence (moyenne au doctorat de 3,212.00 \$ pour les étudiants de l'UQTR) on est qu'à mi-parcours des besoins de financements pour les étudiants, soit entre 10,000 et 12,000 \$). Par ailleurs, le niveau d'endettement des étudiants ne cesse d'augmenter, et l'on prévoit avec l'obligation du doctorat comme norme de pratique que cela ajoute en moyenne plus de deux années d'études et de dettes aux futurs psychologues!

Et pour rendre la situation encore plus dramatique, il importe de noter que l'étudiant-interne en psychologie n'a plus le droit aux prêts gouvernementaux, ayant habituellement épuisé le nombre d'années durant lesquelles il est admissible aux programmes provinciaux. En ce qui a trait aux bourses d'excellence, disons que celles-ci sont en pratique inaccessibles aux étudiants choisissant un programme professionnel (D.Ps., D.Psy, Psych. D.), ce qui dans la réforme actuelle représente la moitié des étudiants. Il y a donc un paradoxe dans le fait que l'on encourage le développement de doctorats professionnels et que l'on coupe en même temps l'accès aux bourses d'excellence à des étudiants qui répondent aux exigences mêmes du ministère de la Santé et des Services sociaux. Le nombre d'étudiants inscrits dans les doctorats de type intervention-recherche est aussi très élevé : on pense qu'un petit nombre seulement recevra des bourses d'excellence (entre 40 et 50 %) et que plusieurs d'entre elles se situe en deçà des ressources financières minimales requises pour réaliser des études doctorales. De plus, même les étudiants d'un programme de Ph.D. ne pourront, dans la majorité des cas, bénéficier de l'aide de bourses d'excellence durant leur année

---

<sup>1</sup> Résultats provenant du rapport préliminaire de l'enquête sur le coût de la vie des doctorants en psychologie effectuée par la Fédération Interuniversitaire des doctorants en psychologie (FIDEP)

d'internat, celui-ci intervenant la cinquième année du programme. La majorité des étudiants n'ont que deux choix : s'endetter davantage ou travailler en cours d'études, ce qui dans un programme aussi chargé que celui du doctorat en psychologie, est quasi impossible et met en péril santé et excellence académique.

La situation est donc particulièrement difficile, sinon invivable, durant l'année d'internat. L'étudiant qui doit souvent aménager dans une nouvelle ville, n'a plus droit aux prêts et bourses et a habituellement épuisé le nombre d'année où il reçoit une bourse d'excellence. C'est donc un passif net entre 20,000 et 25,000 \$ qu'il doit assumer. Comment ne pas redouter l'abandon des études ou le surmenage indu! Ajoutons enfin le sentiment d'injustice qui anime les internes en psychologie. Ils connaissent très bien la qualité et la quantité des services qu'ils rendent en cours d'internat tout en étant conscients de ne pas recevoir en retour une juste rétribution.

Au niveau de l'Ordre des psychologues, le processus d'agrément des programmes se fait maintenant selon les nouvelles normes qui demandent en outre une année d'internat. Cette année d'internat exige la centration sur des compétences précises et demande que les milieux de pratique répondent à des critères tant au niveau du contenu de l'internat que de la supervision de celui-ci. Il n'y a pas de processus formel et surtout uniformisé d'accréditation des milieux, bien que l'OPQ ait statué sur des critères minimaux et clairs. Ces critères, qui apparaissent dans le Manuel d'agrément créent en fait une certaine obligation d'accréditer des milieux, ce à quoi répondent à leur manière déjà toutes les universités. Pour ce qui est de la rémunération des internes, l'OPQ avait envisagé un temps la délivrance d'un permis temporaire. Au vu de la complexité de la mise en place de ce mécanisme, elle a abandonné cette hypothèse. Mais dans la perspective de son mandat, celui de préparer de futurs professionnels compétents et d'assurer la protection du public, elle demeure ouverte à toute politique qui permet d'assurer la formation dans les meilleures conditions possibles.

Enfin, certaines universités demandent une accréditation de leurs milieux d'internat de la part de la Société Canadienne de Psychologie (SCP), d'autres ont développé leurs critères en y intégrant les exigences de l'Ordre des psychologues du Québec. Or l'accréditation SCP (et aussi de l'American Psychological Association) exige la rémunération des internes, ce qui n'est pas le cas de l'accréditation «maison». On en arrive ainsi à deux catégories de milieux accrédités, l'une rémunérée selon des critères pancanadiens, l'autre pas : cette situation donne un certain prestige aux milieux accrédités SCP au détriment de tous les autres milieux. Cela laisse une impression malsaine chez les internes et amène certains intervenants à conclure que les normes québécoises sont moindres et que l'on accepte ici une plus grande gamme de milieux. Cette situation a pour impact de dévaloriser le modèle québécois en regard de celui qui prévaut ailleurs au Canada et aux États-Unis. Cela se répercute sur les étudiants qui rêvent d'un milieu accrédité et rémunéré et qui sont prêts (65% selon le sondage auprès des étudiants) à quitter la province pour réaliser leur internat dans un milieu SCP ou APA hors Québec.

Le comité reconnaît que la politique de rémunération des internes au Canada et aux États-Unis est beaucoup plus avancée. Elle a été rendue possible et s'est développée à l'intérieur d'une politique stricte et systématique d'accréditation des milieux d'internat. En effet, c'est par le biais de l'accréditation que l'on a développé l'excellence des milieux de pratique. En découlent la logique et le raisonnement sous-jacent liés à la politique de rémunération : il faut plus sens (sans) de (l'enlever) demander une rémunération



systématique d'un milieu d'internat si celui-ci est accrédité selon des critères rigoureux et normatifs (Modifier cette phrase; je ne comprends pas). Cet exemple devrait nous éclairer et nous servir au moment où il devient impératif de rémunérer les internes en psychologie.

Devant l'ensemble de ces constats, le Comité en vient aux conclusions et recommandations suivantes.

## **Conclusions**

- ✓ Le contenu de l'internat ressemble en tous points à la charge normale de travail d'un psychologue en exercice en ce qui a trait aux différents gestes cliniques à être posés. De plus, l'expertise en recherche, expertise qui fait partie de tous les programmes de formation, y inclus dans les doctorats professionnels, ajoute une plus-value que l'interne apporte avec lui dans son milieu d'internat. D'ailleurs, les différents milieux de pratique offrent une rétroaction très positive à l'étudiant et aux responsables des internats sur cet aspect en particulier.
- ✓ Une étude préliminaire démontre que plusieurs internes se voient offrir des postes réguliers ou des contrats dans l'institution où ils ont complété leur internat. L'année d'internat a été en quelque sorte une mise à l'essai au niveau de leurs compétences et leur intégration dans le milieu. Cela démontre à la fois la qualité des candidats et l'impact direct du milieu d'internat permettant une connaissance réciproque qui amène l'employeur à bien connaître le futur professionnel et l'interne à s'engager dans un milieu qu'il a pu apprivoiser pendant 12 mois. (Voir Appendice 4 : Situation des internats au Québec, tableau 3)
- ✓ Plusieurs étudiants québécois vont compléter leur internat hors du Québec dans des milieux où ils sont rémunérés. Outre le fait que l'on perde leur expertise durant l'année d'internat, il y a le risque réel qu'ils ne reviennent jamais travailler chez nous. Il en résulte donc une exportation de nos ressources et une perte nette pour les gouvernements et les universités qui ont investi argent et ressources humaines pour former un professionnel qui ira travailler ailleurs.
- ✓ Le coût financier annuel de la rémunération des internes en psychologie peut être évalué à 5,000,000 \$ sur la base de 250 internes rémunérés à raison de 20,000 \$ pour l'année. Cette somme pourrait venir du ministère de la Santé et des services sociaux dans une proportion équivalente au nombre d'internes relevant d'institutions de ce ministère (environ 75 %) et du ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport (par les commissions scolaires pour une proportion d'environ 15 %). Il y a d'autres milieux, comme les prisons fédérales, des fondations privées ou des organismes communautaires qui reçoivent des internes.

## Recommandations et justifications

### Recommandation 1 :

**Le Comité recommande au Comité des affaires académiques (VRAA) de la Crépuq de convier une réunion regroupant des responsables des administrateurs et des directions des unités de psychologie des universités, de l'Ordre des psychologues du Québec, du Ministère de la Santé et des Services sociaux, du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (en tant qu'utilisateurs d'internes en psychologie) et de délégués de la Fédération étudiante. Cette rencontre devrait favoriser la mise en place d'un groupe dont le mandat serait, en outre, d'examiner le bien-fondé et la faisabilité des recommandations 2 et 3 en plus de s'assurer de la suite des choses.**

Quand le premier comité a été mis en place en 2003, il avait été prévu qu'une rencontre de tous les intervenants au dossier puisse avoir lieu. Pour diverses raisons, cette rencontre n'a jamais été organisée : elle a été jugée prématurée au début, puis la mise en place des nouveaux programmes de doctorat a été retardée. Il semble que cette rencontre ait maintenant sa raison d'être et apparaisse même inévitable et urgente.

### Recommandation 2 :

**Le comité recommande la création d'un organisme tenant son autorité et son mandat à la fois des universités, de l'OPQ, du ministère de la Santé et des Services sociaux, du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et dont la tâche principale serait la mise en place d'une «agence» dont le but serait de développer et de mettre en place un politique et une procédure d'accréditation des milieux de pratique répondant aux critères de l'internat en psychologie.**

Cette agence, qui pourrait s'apparenter à l'APPIC, aurait pour mandat d'accréditer un certain nombre de milieux d'internat (entre 250 et 300 places ?), nombre qui devrait permettre un certain choix de milieux pour l'étudiant tout en évitant qu'un milieu accrédité ne reçoive jamais d'étudiants si le nombre de milieux était trop grand. L'agence devrait développer les critères d'accréditation en collaboration avec ses partenaires (ex. : exigences du Manuel d'agrément de l'Ordre; variété d'interventions dans un milieu de pratique; accréditation des superviseurs; normes SCP et APA) et tenir compte aussi des besoins régionaux (avoir des milieux accrédités à la grandeur du territoire). De plus, l'agence pourrait développer des ententes de réciprocités avec d'autres organismes d'accréditation, facilitant ainsi une certaine mobilité de main-d'œuvre et une ouverture pour les futurs psychologues sur des problématiques spécifiques à certaines sociétés. Le travail de l'agence se ferait dans le respect des diverses responsabilités dévolues à chacun des partenaires participants.

### **Recommandation 3 :**

**Le Comité recommande que l'un des critères d'accréditation des milieux d'internat soit la rémunération de l'internat, et à un niveau minimal de 20,000 \$ par année.**

Il apparaît au Comité qu'une rémunération initiale de 20,000 \$ soit amplement justifiée et rentable pour tous les partenaires : étudiants, milieux de pratique, universités et OPQ. Outre la reconnaissance légitime pour le travail effectué, il y a là un incitatif à terminer les études de la part des étudiants. Les milieux d'internat reçoivent un service réel en plus de bénéficier d'un point d'observation privilégié pour l'évaluation de futurs psychologues disponibles à un emploi. Les différents ministères s'assurent d'une relève compétente et motivée. Elle peut même cibler des priorités afin de développer ou de consolider des créneaux socialement prioritaires. Les départements de psychologie permettent une meilleure mobilité de leurs étudiants tout en s'assurant à la fois du niveau d'excellence des milieux, mais aussi de la reconnaissance de ceux-ci par d'autres organismes d'agrément (ex. : Société Canadienne de psychologie, APA). L'Ordre des psychologues du Québec qui a la responsabilité de fixer les normes des compétences à atteindre peut ainsi trouver une extension logique au travail accompli avec ses partenaires dans les universités et faciliter l'agrément des programmes sachant que l'année d'internat se fait dans des milieux qui ont fait l'objet d'une accréditation formelle. La somme de 20,000.00 \$ apparaît comme un minimum : elle ne couvre pas totalement l'ensemble des dépenses de l'année d'internat et est inférieure à celle consentie dans les autres provinces canadiennes ou aux États-Unis.

Ces recommandations sont adressées à la Crépuq qui a été à l'origine de la création de la Table de concertation en 2003. Toutefois, elles visent tous les partenaires qui ont contribué, d'une manière ou d'une autre à l'implantation de ces trois recommandations, soit la Crépuq (via le Comité de VRAA), l'Ordre des psychologues, les directions des unités de psychologie, le ministère de la Santé et des Services sociaux, le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ainsi que les associations des étudiants gradués en psychologie.

René Marineau, Ph.D., professeur titulaire, UQTR  
Lyne Thomassin, Ph.D., coordonnatrice de stage/internat, UQTR  
Ann-Marie Lambert, doctorante en psychologie, Université de Sherbrooke

Le 20 mars 2007

## Appendice 1 - Historique du comité

La question de la rémunération des internats en psychologie a une longue histoire. Elle est intimement liée au développement des doctorats donnant accès à la pratique de la psychologie. Elle est aussi liée à la politique d'accréditation des milieux de pratique telle que définie par la Société canadienne de psychologie et l'American Psychological Association. Ces deux organismes n'accréditent les programmes de doctorat que si les internes reçoivent une rémunération.

Par ailleurs, la tradition québécoise ne s'est pas développée dans le même sens que dans les autres provinces canadiennes et aux États-Unis, l'une des raisons étant l'acceptation par le Québec de la maîtrise comme norme minimale pour obtenir une licence de pratique de la psychologie. Il en a résulté la mise en place d'internats non rémunérés dans la plupart des programmes de doctorat. Cet état de fait a toujours posé problème auprès des organismes d'accréditation et surtout chez les internes québécois qui devaient ou bien s'expatrier pour être rémunérés, ou bien accepter d'offrir une prestation de service sans recevoir de compensation financière appropriée.

Plus récemment, et se basant sur différentes informations, en particulier l'avènement du doctorat comme norme minimale pour devenir membre de l'Ordre des psychologues du Québec, la sous-commission des programmes dont faisait partie la discipline « psychologie » avait, en outre, émis la recommandation suivante :

*«La commission invite le ministère de l'Éducation à reconnaître financièrement le travail des internes de niveau doctoral en psychologie professionnelle et à examiner cette question avec les autres ministères concernés.»* (Rapport final du secteur Psychologie, Psychoéducation, Sexologie, Travail social, Animation sociale et culturelle, Criminologie et Gérontologie, Rapport 12, janvier 2003, p. 13) (voir Appendice 2)

Le ministère de l'Éducation n'a pas jugé qu'il était dans son mandat de répondre à cette demande. Devant ce fait, les représentants de la psychologie à la sous-commission ont fait la proposition de créer immédiatement une Table de concertation. Le mandat de celle-ci est précisé dans l'Appendice V du Rapport final. Il dit en outre :

*«Qu'une table de concertation soit formée de toute urgence 1) pour préciser les besoins financiers et d'encadrement des internes en psychologie;2) pour identifier les milieux d'accueil qui bénéficieraient des services d'internes en psychologie tant dans les institutions scolaires, les services de santé et les organisations relevant de divers ministères, dont le ministère de la Justice; 3) pour recommander aux organismes ciblés un mode de rémunération juste et équitable pour tous.»*

*«Que, dans un premier temps, soient représentés à cette table les unités de psychologie des universités québécoises, le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de l'Éducation, le ministère de la Justice, l'Ordre des psychologues et les internes en psychologie.»* (Pour le texte intégral, voir Appendice 3)

Cette Table de concertation est mise en place sous l'égide de la Crépuq dès le mois de mai 2003. La présidence est assumée par le Dr François Doré (Université Laval) et le

secrétariat par le Dr René Marineau (Université du Québec à Trois-Rivières). Pour des raisons stratégiques, elle ne comprend dans un premier temps que des représentants des unités de psychologie, à laquelle se joignent, lors de la seconde rencontre une étudiante de l'Université Laval, madame Marie-Claude Blais et une étudiante de l'Université du Québec à Trois-Rivières, madame Lynda Méthot.

Le groupe se rencontre à trois reprises. Dans le but de bien étoffer le dossier et de bien circonscrire la situation des internes, les directeurs des unités de psychologie acheminent au secrétaire du groupe des informations sur les internats prenant place dans chacune de leur unité. Par ailleurs, les étudiants entreprennent une étude de la situation financière de leurs membres. Le recueil d'informations précises est difficile dans la foulée des nouveaux programmes mis en place, ou sur le point de l'être, et compte tenu de l'incertitude continuant à planer sur l'obligation du doctorat comme critère d'admission à l'OPQ.

Le premier groupe de travail estime également qu'il faut tout d'abord préparer un dossier avant d'impliquer différents ministères et l'Ordre des psychologues. Un premier document de travail est préparé, document qui présente un argumentaire, mais aussi des données sur le coût des études doctorales. En effet, les étudiants, sous l'égide de madame Lynda Méthot, ont entrepris une vaste enquête sur le coût des études doctorales en psychologie. Mais la conjoncture du moment, liée à la fois à la difficulté d'identifier des interlocuteurs et au report de la décision d'exiger un doctorat comme norme obligatoire d'entrée à l'OPQ amène le groupe de travail à ralentir ses travaux. Le relais de ce premier groupe de travail est confié à madame Marie-Claude Denis (université du Québec à Trois-Rivières) qui demande à un groupe restreint de préparer un rapport final. Ce nouveau comité est formé du monsieur René Marineau (UQTR), de Mme Lyne Thomassin (coordonnatrice des stages et internats, UQTR) et Anne-Marie Lambert (représentante des étudiantes et étudiants, Université de Sherbrooke).

Le nouveau Groupe de travail siège depuis un peu plus d'un an. L'étude sur le coût des études pour un étudiant de doctorat a été étendue à plusieurs universités et un sondage a été complété auprès des universités en lien avec les milieux d'internat. Le comité remet aujourd'hui son Rapport final au comité des vice-recteurs académiques de la Crépuq. Il souhaite que ce rapport soit acheminé à l'Ordre des Psychologues du Québec, au comité des directeurs de département, aux associations étudiantes en psychologie ainsi qu'aux différents ministères qui reçoivent des internes en psychologie.

## Appendice 2 - Recommandation 8 – Financement des internats

<i>« La Commission invite le ministère de l'Éducation à reconnaître financièrement le travail des internes de niveau doctoral en psychologie professionnelle et à examiner cette question avec les autres ministères concernés. »</i>	<b>Le Ministère n'a pas donné de suite particulière à cette recommandation.</b>
---	---

À titre d'employeur, le ministère de l'Éducation pourrait agir sur-le-champ en autant que la demande de rémunération soit exprimée dans le cadre d'une entente formelle. Autrement, le Ministère ne peut intervenir sur les conditions des internats exécutés dans d'autres ministères ou dans le secteur privé. Il faut rappeler par ailleurs que des mesures fiscales existent pour la supervision de stages en milieu privé.

Les membres du Groupe de travail constatent le pouvoir limité du MEQ à l'égard du financement d'internats en psychologie. Compte tenu de la forte possibilité que le doctorat devienne la condition unique d'accès à la profession dès 2003-2004, compte tenu également de la décision de plusieurs départements de psychologie de suspendre les admissions dans leurs programmes de maîtrise, et étant donné l'instauration d'une année d'internat obligatoire, il y a urgence d'agir, selon les membres du Groupe de travail.

Les internats sont très différents des stages de formation pratique en ce sens qu'ils occupent les étudiants à temps plein pendant un an. Le financement des internats est donc essentiel. Les membres du présent Groupe de travail sont d'avis qu'il est devenu nécessaire de créer une table de concertation où seraient représentés les départements de psychologie, le ministère de la Santé et des Services sociaux et les autres ministères concernés, l'Ordre des psychologues et les représentants des milieux de stage et les internes en psychologie, afin que les besoins précis soient évalués, que les difficultés soient identifiées et que des actions concrètes soient prises le plus rapidement possible dans le but de rémunérer les nouveaux internes qui seront près de 200 à se présenter à chaque année.

(Rapport final, Rapport 12 sur les programmes du secteur psychologie, psychoéducation, sexologie, travail social, animation sociale et culturelle, criminologie et gérontologie, janvier 2003, Crépuq)

### **Appendice 3 - Mandat du comité**

Attendu qu'un diplôme de troisième cycle deviendra dans les mois à venir la norme minimale d'admission à la profession de psychologue au Québec;

Attendu que la plupart des universités offrent déjà un programme de doctorat qui comporte une formation à la pratique professionnelle;

Attendu que cette formation à la pratique professionnelle inclut des practicums et des stages qui sont des préparations immédiates et des préalables à une année d'internat;

Attendu que les étudiants doivent compléter au terme de leur programme d'études une année entière d'internat, internat où ils peuvent dispenser, comme dans les programmes de médecine, de réels services professionnels dans divers milieux de pratique;

Attendu que les internats, en plus de compléter la formation des étudiants au doctorat en psychologie, permettront aux milieux de pratique de profiter d'intervenants aguerris;

Attendu la diversité des milieux dans lesquels les étudiants pourront exécuter leur internat;

Attendu qu'actuellement les internes en psychologie sont dans une situation financière précaire puisque la période d'attribution des bourses doctorales a pris fin au moment où ils amorcent leur année d'internat;

Attendu que la situation des internes en psychologie est similaire à celle des résidents en médecine qui, eux, sont rémunérés;

Attendu que le Québec est l'une des rares régions en Amérique du Nord où la rémunération des internes n'est pas implantée, avec comme conséquence que de nombreux finissants quittent la province pour aller faire un internat rémunéré ailleurs et que plusieurs ne reviennent pas au Québec;

Attendu que la politique de non-rémunération des internats devient un handicap majeur face à la concurrence des autres universités nord-américaines et a un impact sur la politique d'accréditation des programmes;

Attendu que la rémunération des internats permettrait d'ajouter de facto quelques centaines de postes de psychologues dans divers milieux au moment où à cause de restrictions budgétaires il y a diminution d'offres de services;

*Le Groupe de travail responsable du présent secteur propose au Comité des affaires académiques de la CREPUQ :*

*-qu'une table de concertation soit formée de toute urgence 1) pour préciser les besoins financiers et d'encadrement des internes en psychologie;2) pour identifier les milieux d'accueil qui bénéficieraient des services d'internes en psychologie tant dans les institutions scolaires, les services de santé et les organisations relevant de divers*

ministères, dont le ministère de la Justice; 3) pour recommander aux organismes ciblés un mode de rémunération juste et équitable pour tous.

- **Que, dans un premier temps, soient représentés à cette table les unités de psychologie des universités québécoises, le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de l'Éducation, le ministère de la Justice, l'Ordre des psychologues et les internes en psychologie;**
- **-Qu'un président soit nommé par le Comité des affaires académiques avec le mandat clair d'identifier les participants à la table de concertation et de convoquer une première réunion avant le 1<sup>er</sup> février 2003.**

*Il est évident que cette table doit dans les plus brefs délais suggérer des actions concrètes, actions qui tiendront compte à la fois des besoins des internes et des spécificités des milieux de pratique. Il est également clair que cette table de concertation n'exclut pas, a priori la participation à la rémunération d'internes en psychologie de milieux privés ou d'organismes fédéraux qui pourraient être appelés à participer ultérieurement (exemple : Ministère fédéral de la Justice). Pour l'instant, il nous apparaît que tout délai à répondre aux quelques 200 internes en psychologie risque de mettre en péril à la fois les programmes de doctorat en psychologie et la qualité des services que les internes pourraient offrir à une large clientèle. Naturellement, les travaux de cette table de concertation pourraient être l'occasion de faire une démonstration plus large de la convergence des intérêts sociaux et professionnels dans un tel projet.*

(Rapport final, Rapport 12 sur les programmes du secteur psychologie, psychoéducation, sexologie, travail social, animation sociale et culturelle, criminologie et gérontologie, janvier 2003, Crépuq)

Cette proposition est étudiée par le Comité des affaires académiques à sa réunion du 13 décembre 2002. Le Comité demande aux représentants de la psychologie d'apporter certains éclaircissements, ce qui est fait à la réunion suivante du Comité des affaires académiques où les représentants de la psychologie sont madame Anna-Beth Doyle de Concordia et monsieur François Doré de Laval. Suite à cette rencontre, la Table de concertation (Groupe de travail) est mise en place.



## Appendice 4 - Situation des internats au Québec<sup>2</sup>

Données sur les internats en psychologie au Québec :

- Huit universités décernent un diplôme de doctorat donnant accès à l'OPQ
- Au moins 250 étudiants seront admis au doctorat en psychologie à l'automne 2007;
- La durée de l'internat varie de 1350 heures à 1610 heures, réalisable la plupart du temps en un an, à raison de 30 à 35 heures par semaine;
- Sur les 156 étudiants en internat en 2006, seulement 21 % ( $n=32$ ) ont fait un internat rémunéré<sup>3</sup> dont près du tiers ( $n=10$ ) en psychologie organisationnelle;
- Un internat rémunéré ne signifie pas que les étudiants sont embauchés par le milieu;
- L'université de Sherbrooke est la seule université francophone à offrir des internats rémunérés (entre 2000 \$ et 27000 \$) à la majorité de ses étudiants (63,7 % en clinique et 90,9 % en organisationnel);
- L'université Concordia a des internats rémunérés pour 50 % de ses étudiants, à l'extérieur du Québec (entre 20000 \$ et 30000 \$) et au Québec (entre 2000 \$ et 3000 \$);
- Les principaux milieux offrant une rémunération au Québec: les cliniques universitaires, les firmes privées en psychologie organisationnelle, les milieux à l'extérieur du Québec.

Autres commentaires :

- Aucune réaction négative de la part des syndicats n'a été rapportée concernant la présence des internes dans les milieux de travail;
- Plusieurs commentaires positifs sont transmis par les milieux d'accueil : efficacité des internes et formation continue appréciée par les superviseurs (mise à jour des connaissances sans frais pour l'organisation);
- La présence d'un interne semble avoir un effet équivoque sur la liste d'attente : désengorgement au début et hausse des demandes de service ensuite. Au départ de l'étudiant, s'il n'est pas remplacé, une partie de sa charge de travail peut s'ajouter à celle du psychologue en place.

---

<sup>2</sup> Ces données sont tirées d'une consultation menée auprès de tous les coordonnateurs de stage en psychologie du Québec en mai 2006. Six des huit universités ont répondu à nos questions.

<sup>3</sup> Les internats rémunérés n'incluent pas l'obtention d'un contrat ou une embauche proprement dit.

**Tableau 1**

**Lieux des internats obtenus par les doctorants  
de l'UQTR entre la session d'hiver 2004 et l'été 2006**

<b>Milieus d'internat</b>	<b>Nombre d'internat<sup>4</sup></b>
<b>Ministère de la Santé et des Services sociaux</b>	73 (76,04 %)
<b>Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport</b>	10 (10,42 %)
<b>Ministère de la Sécurité publique (provincial)</b>	2 (2,08 %)
<b>Ministère de la Sécurité publique (fédéral)</b>	3 (3,13 %)
<b>Ministère du Transport (fédéral)</b>	1 (1,04 %)
<b>Cliniques privées</b>	2 (2,08 %)
<b>Milieus à l'extérieur du Canada</b>	5 (5,21 %)
<b>Total</b>	96 (100 %)

Où sont les 304 autres internes? Où ont-ils fait leurs internats?

Le tableau 1 indique que pour l'Université du Québec à Trois-Rivières, dont les milieux d'internat s'étendent à la grandeur du Québec, le ministère de la Santé et des Services sociaux est la principale instance à bénéficier de l'expertise de ces futurs psychologues. Les deux autres ministères les plus concernés sont l'Éducation et le la sécurité publique fédérale.

---

<sup>4</sup> Les données présentées ici sont issues de la base de données des stages et internat du département de psychologie de l'UQTR.

**Tableau 2**

**Lieux des emplois obtenus par les doctorants  
de l'UQTR entre la session d'hiver 2004 et l'été 2006**

<b>Milieu de travail</b>	<b>Nombre d'emploi<sup>5</sup></b>
<b>Ministère de la Santé et des Services sociaux</b>	43 (56,58 %)
<b>Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport</b>	12 (15,79 %)
<b>Ministère de la Sécurité publique (provincial)</b>	2 (2,63 %)
<b>Ministère de la Sécurité publique (fédéral)</b>	3 (3,95 %)
<b>Ministère du Transport (fédéral)</b>	1 (1,32 %)
<b>Cliniques privées</b>	13 (17,11 %)
<b>Autres milieux (organismes communautaires)</b>	2 (2,63 %)
<b>Total</b>	76 (100 %)

Même remarque pour ici (on va se faire poser des questions)

Le tableau 2 indique les différentes catégories d'employeur et le nombre d'étudiants de l'UQTR qui s'y sont trouvé un emploi à la suite de leur internat en psychologie. Le principal employeur demeure le ministère de la Santé et des Services sociaux. La pratique privée et le ministère de l'Éducation semblent les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> employeurs.

---

<sup>5</sup> Les données présentées ici sont extraites du répertoire des membres de l'OPQ disponible sur internet.

**Tableau 3**  
**Comparaison entre le lieu d'internat et l'employeur actuel**  
**des étudiants de l'UQTR ayant réalisé leur internat**  
**entre la session d'hiver 2004 et l'été 2006**

<b>Relation entre l'internat et le travail</b>	<b>Nombre d'employés</b>
<b>Dans le même organisme</b>	35 (36,46 %)
<b>Dans le même ministère</b>	23 (23,96 %)
<b>Dans un autre ministère</b>	5 (5,21 %)
<b>Dans un milieu différent de l'internat et non gouvernemental</b>	13 (13,54 %)
<b>Sans emploi (en rédaction de thèse)</b>	20 (20,83 %)
<b>Total</b>	96 (100 %)

Le tableau 3 indique que pour l'Université du Québec à Trois-Rivières, plus de 60 % de leurs étudiants se trouvent un emploi (régulier, partiel ou contractuel) dans le même ministère où ils ont effectué leur internat, et même 35 % se placent chez le même employeur, suite à leur internat. Au total, 64.6 % des étudiants deviennent des employés de l'état. Ce nombre pourrait être plus élevé, une fois la thèse terminée. On pourrait donc extrapoler et dire que plus de 75% des nouveaux psychologues travaillent dans la fonction publique.

## Appendice 5 - Situation financière des doctorants en psychologie

### Participants

Ce sondage a démarré à l'UQTR en 2003, auprès des étudiants nouvellement admis aux différents programmes de psychologie. Devant l'intérêt de ces informations, la FIDEP a décidé d'étendre sa collecte de données aux autres universités du Québec entre 2004 et 2005.<sup>6</sup>

Suite à la mise en ligne du questionnaire et une certaine publicité par l'entremise des représentants des associations étudiantes, 103 personnes ont répondu à l'invitation, sur une possibilité d'au moins 500. En plus de ne représenter que 20 % de la population doctorante, les répondants sont issus uniquement des universités à l'extérieur de la région montréalaise. Ce manque représente environ près de la moitié des étudiants. Cette nuance est très importante, entre autres quand il est question des frais d'hébergement, de transport et de subsistance qui sont nécessairement plus élevés pour les résidents de la métropole. Il faut donc faire attention avant de généraliser les informations à toute la population doctorante du Québec. Il est plutôt permis de croire que la situation financière est sous-évaluée.

Nous pouvons retenir que l'échantillon actuel se compose en majorité de femmes (77 vs 26) et qu'au moins 60 % des étudiants affirment travailler en même temps qu'ils réalisent leurs études doctorales, que ce soit un contrat, un emploi à temps partiel ou un emploi à temps plein obtenu à l'intérieur ou à l'extérieur du cadre universitaire.

### Résultats

Les étudiants évaluent leurs dépenses annuelles à au moins 19,200 \$, ce qui comprend les frais de subsistance, de transport et de résidence. Il faut ensuite considérer que les frais de scolarité tournent autour de 3000 \$ par année. En terme de revenus, certains étudiants peuvent bénéficier d'un prêt de la part du gouvernement provincial, quelques-uns ont des bourses ou d'autres types de revenus. Malgré le montant qu'ils peuvent recevoir, ils accumulent une dette financière, mais, en plus, ils accumulent un déficit d'au moins 7000 \$ par année.

Peu importe les sources financières dont ils disposent durant leurs premières années de doctorat, lors de l'internat, comme celui-ci représente une activité à temps plein, ils ne peuvent plus travailler à l'extérieur de l'université. Sans compter que le fait de réaliser l'internat à la 4<sup>e</sup> ou 5<sup>e</sup> année du programme fait aussi que les étudiants n'ont plus droit aux programmes des prêts et bourses du gouvernement, n'ont plus que des bourses d'excellence.

Tous les répondants ont affirmé leur désir que l'internat en psychologie soit rémunéré. Soixante-trois pour cent ajoutent même qu'ils seraient prêts à quitter le Québec afin d'avoir un internat rémunéré. Par contre, seulement 5% des étudiants feraient un internat hors Québec, s'ils reçoivent ici une juste rémunération.

---

<sup>6</sup> Résultats provenant du rapport préliminaire de l'enquête sur le coût de la vie des doctorants en psychologie effectuée par la Fédération Interuniversitaire des doctorants en psychologie (FIDEP)

Finalement, selon les données disponibles à l'Aide financière aux études en 2001<sup>7</sup>, la dette moyenne des étudiants à la fin de leurs études était, à cette époque, de 9 346 \$ pour les étudiants au baccalauréat et de 20 753 \$ pour les étudiants du 3<sup>e</sup> cycle. Il faut présumer que l'endettement est supérieur en 2007.

De plus, si l'on considère que la très grande majorité des psychologues avaient une maîtrise avant 2006, la situation est radicalement différente à présent puisque le doctorat constitue maintenant la norme pour exercer à titre de psychologue. Ce qui signifie en réalité qu'un nombre croissant d'étudiants sera grandement endetté!

Il est à noter que l'Aide financière aux études (2007)<sup>8</sup> indique que la limite d'endettement pour les étudiants du 3<sup>e</sup> cycle serait de 55 000 \$.

Marie-Claude Blais, ex-membre de la Table de concertation, Université Laval  
Lynda Méthot, ex-membre de la Table de concertation, UQTR  
Mélina Couillard, ex-membre de la FIDEP et interne en psychologie, UQTR  
Josée Blondeau, présidente de la FIDEP et doctorante en psychologie, UQTR  
Ann-Marie Lambert, doctorante en psychologie, Université de Sherbrooke  
Pascal Chavannes de l'Université de Sherbrooke

---

<sup>7</sup> Aide financière aux études (2001). Enquête sur les conditions de vie des étudiants de la formation professionnelle au secondaire, du collégial et de l'Université.

<sup>8</sup> Aide financière aux études (2007). Enquête sur les conditions de vie des étudiants de la formation professionnelle au secondaire, du collégial et de l'Université.